

Communiqué de presse

Février 2025

On dit oui au débardage par câble-mât en forêt du Gâvre !



Le débardage par câble-mât, qu'est-ce que c'est ?

Un câble, soutenu par des pylônes, est tiré au-dessus de la parcelle à travailler. Les bois coupés sont attachés, soulevés dans les airs et déplacés le long du câble par un chariot radiocommandé. Ils sont ensuite déposés au bord d'une route forestière accessible aux grumiers (camions de transport des bois).

Cette solution permet de récolter du bois dans des zones difficiles d'accès, **elle réduit l'impact des travaux d'exploitation forestière, protège les sols, limite les risques de blessures aux arbres et racines et réduit les nuisances sonores et visuelles.**

Un chantier, prévu pour quand ?

Le débardage par câble-mât est cette année piloté par des cablistes interne à l'Office national des forêts. Ils sont rattachés à l'Unité de Production, c'est-à-dire, une structure qui permet de professionnaliser et valoriser les métiers spécifiques à la conduite et à la réalisation de chantier.

Le chantier est prévu du 14 février jusqu'à la mi-mars sur les parcelles 88 et 211.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ONF rappelle que tout accès aux chantiers en cours est interdit. Ensemble :

- **Respectons la signalisation** des chantiers : elle permet d'informer le public et marque l'interdiction d'entrer dans ces zones ;
- **Préservons notre sécurité et celle des forestiers.** Chutes d'arbres, circulation d'engins : les risques sont importants !



Débardage par câble-mât en forêt du Gâvre ©ONF

La forêt nous protège... Ensemble, protégeons-là !

Vos contacts presse ?

Corentin LEVESQUE – Responsable Unité Territoriale 44/49

corentin.levesque@onf.fr

06 66 84 36 04

Bruno COCHET – Responsable du Service Bois Bretagne – Pays de la Loire

bruno.cochet@onf.fr

06 15 52 02 89